





Préavis municipal n° 01/2018 du 12 février 2018 COMPLÉMENT AU BUDGET POUR LA REVITALISATION ET REMISE À CIEL **OUVERT DU RUISSEAU DES PLATTETS**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Dans le cadre de la mise en place du Plan Partiel d'Affectation (PPA) des Plattets incluant une route de liaison entre la Route des Montagnes et le Chemin des Colonies (parcelle communale 121), une mesure environnementale accompagne les travaux à réaliser dans cette zone. Cette mesure environnementale a été présentée au Conseil Communal du 11 mars 2014 sous la forme du préavis 01/2014 intitulé « Revitalisation et remise à ciel ouvert du Ruisseau des Plattets ». Ce dernier a été accepté par le Conseil Communal lors de cette même séance avec 20 oui, 3 refus et 8 abstentions (pour 31 conseillers présents).

A l'issue de cette validation et de la mise à l'enquête qui s'en est suivie, des oppositions ont été formulées par certains riverains dont le cheminement du ruisseau touche leurs parcelles respectives. Le motif principal des oppositions était liée à des craintes quant au bruit que la remise à ciel ouvert pourrait engendrer. Des mesures de bruit ont été réalisées ce qui a permis au canton, après plus de deux ans de procédures, de lever les oppositions début 2017.

Compte tenu du délai et du fait que la demande de subvention était échue, la Municipalité a pris l'option de faire réévaluer le coût des travaux en travaillant sur la base de soumissions rentrées auprès d'un panel d'entreprises. Cette opération a permis d'envoyer une nouvelle demande de subvention qui a été validée par le canton en date du 07 décembre 2017.

Le montant mis à jour étant supérieur à celui initialement accepté, la Municipalité vous présente par ce préavis le complément nécessaire à la réalisation de cette mesure environnementale. En effet, même si le canton et la confédération subventionnent le projet de renaturation à hauteur de 95%, il est nécessaire à la Municipalité de demander l'autorisation totale de dépense au conseil communal et de mettre en diminution de ce montant les subventions reçues (base montants effectifs). Ainsi, la Municipalité est autorisée à engager les montants financiers nécessaires en attendant le versement des subventions.







But du projet

Pour mémoire, l'objectif visé par ces travaux de revitalisation et remise à ciel ouvert est la restauration d'un état proche de l'état naturel du cours d'eau, du point de vue morphologique et écologique, permettant à terme, le développement d'une faune et flore diversifiée. En parallèle, le projet vise à sécuriser les parcelles riveraines vis-à-vis des risques de crues et ainsi préserver les droits et intérêts des propriétaires riverains.

La Confédération et le Canton encouragent toujours ces mesures, désormais inscrites dans la loi en mettant à disposition un fond de renaturation pour le subventionnement de tels projets.

<u>Le but du projet n'ayant pas été changé depuis le premier préavis, la Municipalité renvoie à ce dernier qui est remis en annexe pour l'ensemble des détails.</u>

Procédures administratives

La mise à l'enquête ayant été réalisées et les oppositions levées, il n'y a pas d'autres mesures administratives immédiates que celles liées au préavis avec la création d'une parcelle de domaine public (DP) à la suite des travaux.

Planning prévisionnel

La décision d'octroi des subventions étant valable durant l'année 2018, les travaux sont à réaliser dans le courant de l'année. Compte tenu de cette information et de l'organisation nécessaire pour le chantier, les travaux devraient démarrer au printemps 2018. Le planning estimatif est le suivant :

Opérations	Déla		
Préavis	07 mars 2018		
Travaux	Printemps-été		
Livraison	31 octobre 2018		







Budget

Sur la base de soumissions rentrées, les coûts du projet ont été mis à jour et les écarts identifiés. Ces derniers sont recensés dans le tableau ci-dessous :

Thèmes en CHF	Préavis 2014	Préavis 2018	Écart
Travaux Génie Civile	220'000	290'000	70'000
Travaux de gainage	-	27'210	27'210
Travaux forestiers (abattage, plantations)	10'000	10'000	-
Divers et imprévus (env. 10%)	20'000	30'000	10'000
Honoraires d'ingénieur	35'000	57'790	22'790
Honoraires géomètre (création DP)	10'000	10'000	-
TOTAL HT	295'000	425'000	130'000
TVA selon taux en vigueur (arrondi)	25'000	32'700	7′700
Total TTC	320'000	457'700	137'700
./. Subventionnement Etat de Vaud (60%)*	- 191'000	- 297′500	106'500
./. Subventionnement Confédération (35%)*	- 111′500	- 106'250	- 5'250
Solde à charge de la commune TTC	17'500	53'950	36'450

* Par l'intermédiaire du fond de renaturation, le projet (coût de l'ouvrage et honoraires) est subventionné à 60% par l'Etat de Vaud et à 35% par la Confédération. La commune aura donc à sa charge 5% du montant total (selon décision d'octroi transmis par DGE), soit environ CHF 53'950.- TTC ce qui représente une variation de CHF 36'450.- TTC par rapport au préavis précédemment accepté.

Les écarts identifiés s'expliquent en 4 points :

- 1. Le montant du préavis voté en 2014 était estimatif et ne correspondait pas à un montant de soumissions rentrées.
- 2. L'augmentation du coût des travaux est surtout liée à une prise en compte d'éléments opérationnels suite aux échanges ayant eu lieu pour la mise en soumissions avec le chef de projet du canton. D'une part, les travaux prévus sur le premier tronçon déjà à ciel ouvert (tronçon 1) concernaient des opérations ponctuelles estimées à 30 mètres en 2014. Actuellement, dans le but de réduire au maximum les problèmes de débordement, les travaux seront réalisés sur un linéaire d'environ 100 mètres. D'autre part, la piste de chantier était prévue sur la parcelle n° 601, en zone forestière. Or, de façon à limiter les dégâts en zone forestière, la piste de chantier sera créée dans l'emprise du futur lit majeur du cours d'eau (tronçon 2).





BASSINS

- 3. Concernant le tronçon situé en zone forestière (tronçon 3), l'utilisation d'enrochements plus grands sera privilégié dans les aménagements dans le but de réduire la mise en place de béton.
- 4. L'inspection caméra du collecteur d'eaux claires qui permet de traverser la Route des Montagnes a permis de vérifier qu'il n'est pas en bon état. Ce collecteur sera gainé dans le cadre de ce projet, ce qui n'était pas prévu lors de l'établissement du premier préavis.

Concernant le deuxième volet du projet, le chemin piétonnier, les éléments de Génie Civil (GC) ont fait partie des soumissions ce qui a permis d'affiner le montant. Le poste « Divers et imprévus » est revu à la hausse afin de couvrir d'éventuels imprévus lors de l'installation de la passerelle en bois. Comme pour les étapes de renaturation, le tableau présente les écarts avec le projet initial :

Thèmes en CHF	Préavis 2014	Préavis 2018	Écart
Travaux GC	6'000	5'200	- 800
Passerelle bois	10'000	10'000	-
Divers et imprévus	1'500	5'000	3'500
Honoraires d'ingénieur	Inclus dans honoraires cours d'eau	Inclus dans honoraires cours d'eau	-
Honoraires géomètre (piquetage avec insp. forestier)	1'000	2'000	1′000
TOTAL HT	18'500	22'200	3'700
TVA selon taux en vigueur	1'500	1'700	200
TOTAL TTC	20'000	23'900	3'900

En synthèse, les coûts du projet et de la variation s'expliquent de la façon suivante :

	Renaturation	Chemin et passerelle	Total
Total brut (TTC)	457'700	23'900	481'600
Subventions	-403'750	-	-403'750
Total à charge commune (net TTC)	53'950	23'900	77'850
Préavis 01/2014 déjà accepté	-17'500	-20'000	-37'500
Ecart TTC	36'450	3'900	40'350







Financement

Initialement le financement de ce projet était pris en totalité en charge sur le budget de fonctionnement de l'année en cours. Compte tenu de la variation à la hausse faisant passer la charge communale de CHF 37'500 TTC à CHF 77'850 TTC, il est désormais proposé de passer ces travaux en investissements avec un amortissement sur 30 ans. Ainsi, les éléments financiers se décomposent selon :

- 1. Emprunt de CHF 481'600 passant à CHF 77'850 une fois les subventions reçues ;
- 2. Un amortissement sur 30 ans pour le solde à charge de la commune soit env. CHF 2'595 par an inscrit au budget rubrique 46 Réseaux d'égouts, d'épuration ;
- 3. Un intérêt de 2% l'an inscrit dans la rubrique 46 Réseaux d'égouts, d'épuration.

	An 0	An 1	An 2		An 29	An 30
Emprunt ¹	481'600	77'850	75'255	•••	5'190	2'595
Subventions	-403'750	-			-	-
Amortissement	-	2'595	2'595		2′595	2'595
(rbt emprunt)						
Intérêts (2%)	6'421	5'595	1′505	•••	104	52
Total	6'421	8'190	4'100		2'698	2'647

¹ Compte tenu des subventions validées à recevoir du canton, l'emprunt initial sera rapidement diminué de 84%. Ainsi, le montant de CHF 77'850 correspond à la charge communale qui sera porté en amortissement sur 30 ans pour un montant annuel de CHF 2'595.

In fine, l'emprunt sera identique au solde à charge de la commune, soit CHF 77'850 (après déduction des subventions). Avec un taux d'intérêt de 2% les charges représenteront (après la période transitoire de versement des subventions) un montant annuel de CHF 1'500 qui sera remboursé <u>au maximum</u> sur une durée équivalente de l'amortissement.







Conclusion

En regard des explications fournies par la Municipalité, il est demandé au conseil communal de Bassins :

- vu le préavis municipal n° 01/2018 du 12 février 2018,
- ouï les conclusions du rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,
- d'accorder à la Municipalité un montant complémentaire de CHF 40'350 TTC (subventions déduites) pour la réalisation de la revitalisation et remise à ciel ouvert du ruisseau des Plattets y compris le chemin piétonnier;
- d'autoriser la Municipalité à emprunter un montant complémentaire de CHF 141'600 auprès d'un organe reconnu aux meilleures conditions du marché en attendant le paiement de la subvention;
- d'autoriser la Municipalité à porter le montant du projet à charge de la commune (subventions déduites) de CHF 77'850 TTC en investissements amortissables en 30 ans dans la rubrique 46 Réseaux d'égouts, d'épuration;

Au nom de la Municipalité de Bassins

Le Syndic:

La Secrétaire :

N. Angéloz

D. Lohri

- Préavis 01/2014 et ses annexes.

Annexes

- Courrier DGE du 07 décembre 2017 validant l'octroi des subventions pour les montants mis à jour.



Direction générale de l'environnement (DGE)

Ressources en eau et économie hydraulique

Rue du Valentin 10 1014 Lausanne

Cote		47.	50		
Conserv,	111	1	2	3	4
Initiales	Our	Non		Visa	5
Reçule:	13	DEC. 2	013		
D.L	ol	1	<	3	
P.M		1		0	-
F.M		1		MA	
A D	1		-		-
A.R .V Réf. ; P	H/jm - 22	4 A	10	MAYE	W

Municipalité de la Commune de Bassins Place de la Couronne 4 1269 Bassins

Lausanne, le 12 décembre 2013

Philippe Hohl

☎: 021 - 316 75 56

Commune de Bassins – Ruisseau des Plattets- revitalisation et remise à ciel ouvert– Accord à l'octroi N° 111.13 selon estimation des coûts du bureau Bernard Schenk SA du 04.10.2013

Monsieur le Syndic, Messieurs les Conseillers municipaux,

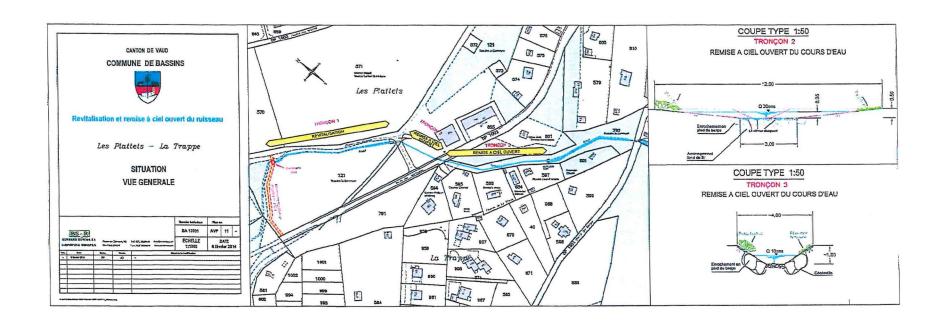
Pour faire suite à votre demande, qui nous a été transmise avec son préavis par le chef de secteur, nous autorisons l'exécution des travaux prévus, conformément à l'article 12 de la loi du 3 décembre 1957 sur la police des eaux dépendant du domaine public.

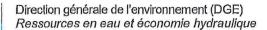
Par ailleurs, nous sommes d'accord de vous allouer un subside de <u>60%</u> sur ces travaux, devisés à <u>CHF 318'600.00</u>, soit <u>CHF 191'160.00</u> au maximum.

Ledit subside vous sera versé selon les possibilités budgétaires, sur présentation d'un décompte, <u>en deux exemplaires</u> (original + 1 photocopie), accompagné des pièces justificatives acquittées. Les pièces originales vous seront retournées après contrôle.

D'autre part, une subvention de 35% de la Confédération sera également accordée sur ces travaux, soit une somme de CHF 111'510.00.

Les <u>demandes de paiement</u> doivent correspondre aux travaux effectivement réalisés au cours de l'exercice annuel et parvenir au service, à l'adresse susmentionnée, le plus rapidement possible, mais au plus tard avant le <u>30 novembre 2014</u>. Passé ce délai, la présente décision deviendra automatiquement caduque. Si les travaux devaient se faire ultérieurement, votre municipalité aurait à formuler une nouvelle demande.





-2-



Commune de Bassins – Ruisseau des Plattets- revitalisation et remise à ciel ouvert– Accord à l'octroi N° 111.13 selon estimation des coûts du bureau Bernard Schenk SA du 04.10.2013

D'autre part, nous vous prions de prendre contact, avant le début des travaux, avec le Conservateur de la pêche et des milieux aquatiques afin que toutes les dispositions nécessaires à la protection des poissons puissent être prises à temps et d'informer également Mme E. Lecomte, ingénieure, tél. 021.31675.41.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Syndic, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de nos sentiments distingués.

J.-F. Jaton Adjoint au Directeur général Ph. Hohl Chef de division

Copie à .

- Préfecture du district de Nyon, Rue Juste Olivier 8, 1260 Nyon 1
- Biodiversité et paysage Inspection de la pêche Ch. du Marquisat 1, 1025 St-Sulpice
- DGE Chef du secteur 4 des lacs et cours d'eau, M. P. Bujard, Nyon
- DGE- Ressources en eau et économie hydraulique, M. Ph. Hohl, Chef de division
- DGE Ressources en eau et économie hydraulique, Mme E. Lecomte, ingénieure

